



## Compte rendu de réunion

### Comité Directeur

15 avril 2020 (visio-conférence)

La visio-conférence a commencé à 14 h00

#### Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Annick Bellet, Xavier Berthelot, Vincent Denhez, Lan Despeyroux, Frédéric Desplats, Thérèse Droui, Alain Dupin, Gisèle Gallet, Christine Marleaux, Philippe Michelutti, Michel Pascal, Pierre Peruzzetto, Jackie Racinais, Michel Terpand ; Nicolas Jonette (CTR).

**Excusés :** Pierre Bérail, Thierry Broucke, André Cabrera, Pascal Champion, Maurice Dejean, Anne Fourmaud, Chantal Lassus, Lionel Leloir, Jean Winterstan ; Michel Henner (Médecin).

#### Ordre du jour

- Championnats Régionaux, Divisions Régionales, Critérium ; compétitions dominicales
- Licences Découverte
- Formations : Entraîneur Fédéral, formations continues, Sport sur ordonnance ; calendrier. Formation des candidats arbitres
- Assemblées Générales, AG électives
- Questions diverses : dossiers ANS ; aides aux clubs et CD ; calendrier régional Hiver

Pierre PERUZZETTO, « organisateur technique » de cette 1<sup>ère</sup> visio-conférence, vérifie la liste des présents.

Le Président Didier RAMI remercie les participants à cette visio-conférence et souhaite à tous, présents ou absents, et à leurs proches, une bonne santé et un bon confinement loin du virus.

### CHAMPIONNATS REGIONAUX, D.R., CRITERIUM

Didier RAMI rappelle le contenu de la lettre envoyée aux clubs et aux Présidents des Comités Départementaux, qu'il a transmis aux membres du CoDir, ainsi que les grandes lignes du discours du Président de la République pouvant nous impacter : toutes les compétitions étaient arrêtées jusqu'au 11 mai, les rassemblements sont interdits jusqu'en juillet.

Pour nous, cela veut dire pas de compétitions jusqu'à mi-juillet, du moins actuellement, car on ne peut savoir les décisions qui seront prises par la suite, selon l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Toutes les compétitions organisées sous l'égide du CRTAO sont concernées.

Une discussion s'ensuit : on a du mal à imaginer les problèmes de maintien d'une compétition : buvette, mise en place des cibles... A noter également que beaucoup d'aide vient des personnes retraitées, et qu'il est question d'un confinement maintenu pour les personnes âgées : à partir de quand est-on « âgé » ?

D'autre part, les Municipalités utilisent souvent le mois de juillet pour assurer la maintenance des installations sportives, et risquent de ne pas les réouvrir avant la rentrée de septembre.

Les Championnats de France non encore annulés se heurteront sans doute à la fermeture des hôtels et restaurants puisque l'interdiction d'ouvrir arrivera tardivement.

On ne peut prendre de décision sur les concours dominicaux, mais un vote est organisé, non pas par compétitions de niveau régional, mais par mois comportant ces compétitions (DRE, DRJ, Championnats Régionaux..) : juin – juillet – septembre. L'ensemble de ces compétitions est annulé. Les clubs qui étaient organisateurs et qui le désireront pourront utiliser la date (ou une autre) pour organiser une compétition de même type ou de type différent (individuel en particulier)

**Compétitions dominicales** : le choix est laissé aux clubs d'organiser ou d'annuler ; leur attention est toutefois attirée sur les points débattus ci-dessus, et la législation qui sera en vigueur à ce moment-là : problèmes de bénévolat, de déplacements éventuellement restreints, ouverture des structures utilisées... Et il est instamment demandé aux clubs de ne pas enfreindre les dispositions sanitaires qui auront cours : distance d'un mètre minimum, port du masque, limite à 100 personnes (environ 80 personnes + arbitres et personnel de l'organisation, etc : il faut en tenir compte) (données établies selon ce qui existe et ce qui est prévu actuellement – à mettre à jour et respecter au moment de la compétition ; c'est la responsabilité du club et de son Président en particulier qui est engagée)

**Report sur la saison 2021** : décision est prise que les clubs qui devaient organiser un championnat, une manche de DR, critérium, etc... seront prioritaires pour s'en voir attribuer l'organisation en 2021 ; ils devront simplement en faire la demande lors de l'établissement du calendrier d'été 2021.

Chèques d'inscription/ de pré-inscription des équipes : ils seront détruits par le Trésorier Vincent DENHEZ. Les chèques encaissés (plusieurs manches) seront remboursés de la partie non utilisée.

## LICENCES DECOUVERTE

La FFTA se pose la question pour les 281 licences Découverte prises entre le 1<sup>er</sup> et le 12 mars : vaut-il mieux les rembourser ? faire un avoir sur la licence 2021 ? Le Comité Directeur de la FFTA examine la meilleure solution et prendra sa décision.

## FORMATIONS

Nicolas JONETTE, CTRS, donne les dernières informations de la FFAT concernant les formations : tout est reporté en septembre minimum.

**Les Entraîneurs** en fin d' « activité » qui étaient inscrits à une formation continue et n'ont pu la faire auront une prolongation d'un an sur la mention « entraîneur actif » de leur licence. Rappel : cette mention n'est pas obligatoire pour entraîner dans les clubs, le diplôme étant acquis, mais permet de suivre ses archers en compétition quand l'accès à la zone de tir est restreinte (championnats par exemple)

**Les formations initiales** Entraîneur Fédéral sont décalées à septembre : la formation se fera sur 2 saisons en non une comme prévu.

**Les formations complémentaires** « passerelle Entraîneur 1 vers Entraîneur Fédéral » auront lieu sur un module de 18 h, soit 3 jours, avec examen en mars 2021 (même examen que pour devenir E.F.), et niveau de performance identique à celui demandé à l'entrée en formation E.F.

**Les examens** qui étaient programmés en mars auront lieu avant le 31 décembre.

Pour ceux qui nécessitent le suivi d'un groupe d'archers : garder le même groupe si possible ; si des changements sont nécessaires, le jury prendra ce fait en considération.

**Formation CQPTS** : la FFTA laisse une moitié du temps de formation aux Comités Régionaux, soit 80 h, et donnera 350 € par semaine de formation. Il s'agit d'une formation qui devra être faite plus ou moins en face à face, ce qui fera une dépense estimée à 3 000 / 3 500 € par candidat, heures de préparation et déplacements du formateur compris. Les participants estiment toutefois que la FFTA devrait mieux participer aux frais. Il pourrait y avoir 2 demandes sur l'Occitanie, Nicolas JONETTE a fait une demande de subvention en ce sens dans le dossier de subvention A.N.S.

### Sport sur ordonnance

C'est la FFTA qui organise les formations, avec intervention de son Médecin Fédéral. Ces formations se font dans les Régions. Alain DUPIN avait commencé une formation en Nouvelle Aquitaine, et demande ce qu'il en est de la fin de formation : il devra s'adresser au responsable national des Formations pour savoir quand aura lieu la fin de la formation.

### Etablissement du calendrier des Formations

Seront placés par ordre de priorité : les formations E.F., puis les formations pour les E.1 désirant devenir E.F. Les formations continues viendront après, puisque la FFTA a décidé la prolongation de la validité de la mention d'entraîneur actif.

### Candidats arbitres

Le prochain examen aura lieu en novembre 2020. Michel TERPAND posera la question à la CNA, pour les candidats qui devaient passer l'examen à l'automne mais qui n'auront pas le nombre d'arbitrages demandés. On peut penser que des aménagements pourront être trouvés.

Les arbitres qui n'auraient pas pu effectuer 2 arbitrages en 2020 seront déclarés encore actifs en 2021.

## **ASSEMBLEES GENERALES, AG ELECTIVES**

La FFTA a demandé au Tribunal de Grande Instance la possibilité de décaler l'AG ordinaire, qui aurait dû avoir lieu fin mars, à la date de l'AG électorale de décembre (qui deviendrait présenteielle).

Si le T.G.I. accepte, nous devons réélire en novembre les représentants à l'AG de la FFTA. Pour les représentants qui devaient voyager par avion, il leur faudra demander le remboursement des billets.

Si le T.G.I. refuse, la FFTA devra faire 2 AG, la 1<sup>ère</sup> étant présenteielle et qui devra voter en particulier le changement dans les statuts pour que la 2<sup>ème</sup> puisse avoir des élections par voie informatique à distance (nous n'aurons pas à voter pour les représentants à la 1<sup>ère</sup> AG et uniquement à faire changer la date des billets d'avion ; il faudra voter pour les représentants à la 2<sup>ème</sup> AG)

Notre AG régionale aura lieu en novembre, 20 jours au moins avant l'AG de la FFTA, soit au plus tard le 21 ou 22 novembre : un lieu sera recherché pour cette date. L'AG électorale du CRTAO se tiendra uniquement l'après-midi et pourra comprendre, outre les élections, un bilan des diverses actions de ces 3 ans et demi d'existence et de l'avancement par rapport au Plan de Développement. Il pourra être débattu également des directions envisageables et/ou souhaitables pour la politique du prochain Comité Directeur du CRTAO pour les 4 années 2020-2024.

Les Comités Régionaux devront faire leurs AG électorales en conséquence de la date du 21 novembre, jour de l'AG électorale du CRTAO. Les AG des clubs dépendent de leurs statuts propres.

Question sur la date limite de candidature au CRTAO : 30 jours fermes avant l'AG, soit le 22 octobre au plus tard.

**NOTE** : Madame MARACINEANU, Ministre des Sports, a annoncé qu'en raison des circonstances (coronavirus), elle allait demander un décret permettant aux Fédérations d'organiser leur AG électorale au-delà de fin 2020 (limite : 30 avril 2021). Nous attendrons ce décret et la décision de la FFTA pour fixer la date de l'AG d'Occitanie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Didier RAMI signale que la FFTA ouvrira un canal par Région pour les vidéo-conférences, sur son prochain système informatique.

A noter : Skype devrait disparaître fin 2020, remplacé par un système similaire plus performant, comportant des possibilités plus grandes : Microsoft-Teams.

### **Dossier subvention**

La subvention du Conseil Régional 2018 a été versée (50% de la subvention accordée, car nous n'avons pu justifier que certaines actions). Subvention 2019 : une partie a été versée, la partie investissement devrait bientôt arriver. Nous aurons au total 76% de la subvention qui avait été accordée, pas tout à fait ce qu'on espérait.

Pour 2020, la Région admet que toutes les actions ne pourront avoir eu lieu, il faudra justifier au moins le montant de la subvention allouée (et non le montant prévu de l'action).

Vincent DENHEZ fait à mesure un suivi de toutes les pièces reçues et peut ainsi envoyer toutes les pièces par mail dès que possible ou demandé : cela permet d'accélérer le processus.

Le dossier ANS en cours est actuellement entre ses mains pour le montage financier des différentes actions et toute la partie comptabilité. Le Comité le remercie pour son travail.

### **Aides aux Clubs ETAF, pré-ETAF, aux CD**

Clubs : le paiement se fait à mesure de la réception des factures (les aides allouées doivent être justifiées).

C.D. : ils reçoivent 1/3 de la somme en avance, puis ils doivent envoyer le justificatif de ce qui est déjà fait pour recevoir la suite.

Tous clubs : l'attention des clubs est attirée sur le fait qu'en raison du confinement, il risque d'y avoir des répercussions sur les finances des municipalités et que les subventions peuvent s'en ressentir.

**Calendrier régional Hiver 2020-2021** ; Championnats de France en Salle : après étude de la proposition de la Commission Sportive, les dates des championnats régionaux sont arrêtées aux 13-14 février (Ch. Jeunes) et 20-21 février (Ch. Adultes). La FFTA a arrêté les dates des 28/02 (Jeunes) et 07/03 (Adultes) ; il y aura sans doute en fait un Ch. de France par âge des adultes et un Championnat « Elite » scratch.

Fin de la visio-conférence à 16 h 00

Prochaine réunion : le 13 juin – lieu à définir